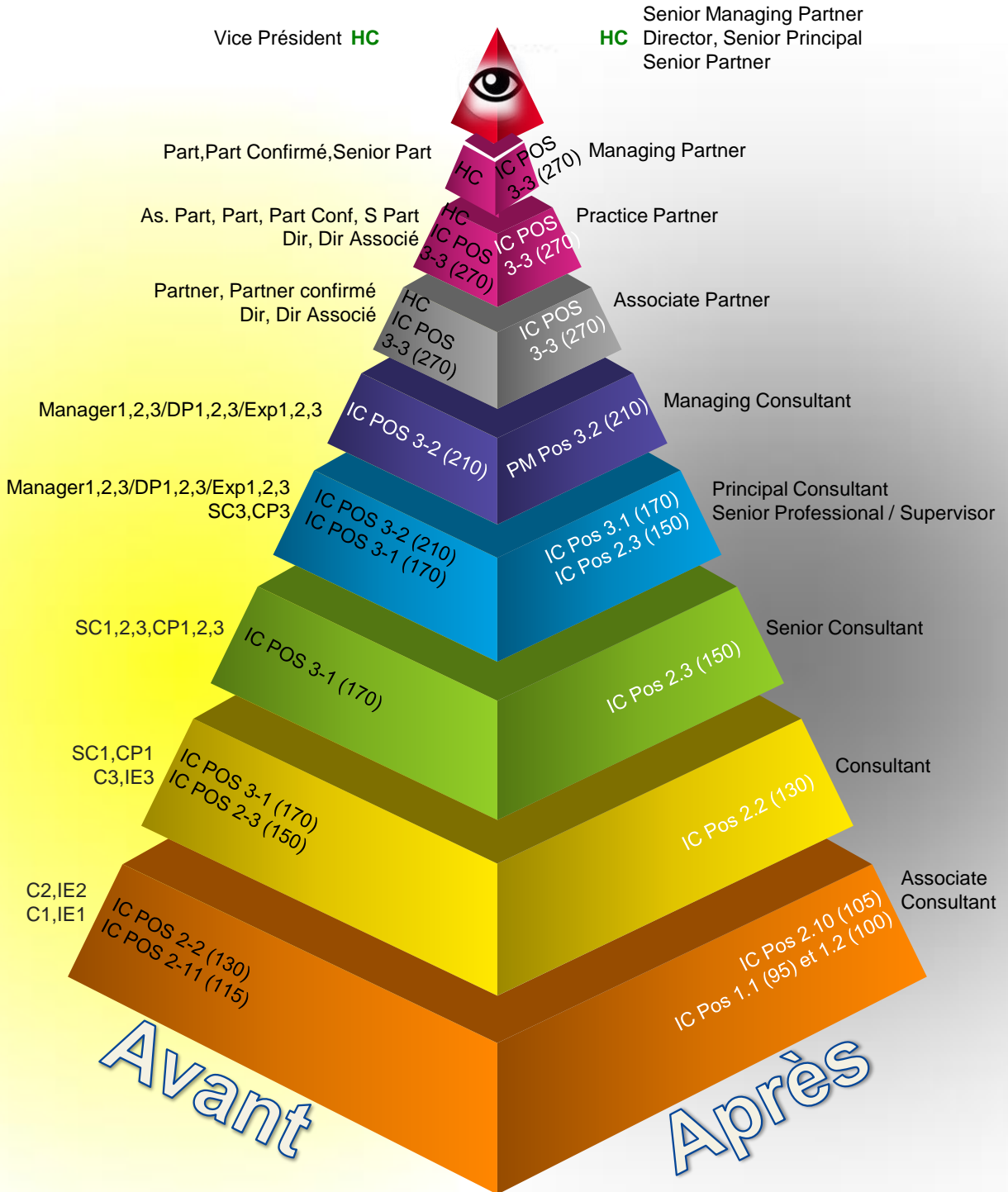


La direction procède à des ajustements de positions et de coefficients à la baisse en dénonçant les usages en vigueur.



Les jobs titles

Qu' est ce que le projet job title ?

Officiellement cela doit permettre de s'aligner sur l'architecture des jobs de la Corp.

Officieusement, c'est une pratique souvent utilisée par l'employeur souhaitant convaincre les salariés de quitter l'entreprise.

Comment l'employeur va-t-il procéder pour arriver à cette finalité ?

- en rétrogradant les salariés,
- en changeant leurs rôles par le biais du « level » qui leur sera attribué,
- en imposant des avenants de manière unilatérale.

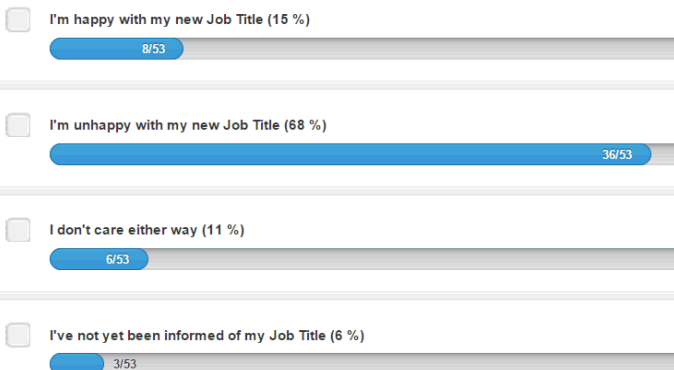
Ex. Un SC2 3.1-170 deviendra 2.3 -150

Avant		Après		
titre	classification syntec	titre	classification syntec	level
SC2	3.1 - 170	senior consultant	2.3 - 150	5
CP2	3.1 - 170	senior associate	2.2 - 130	4
DP1	3.2 - 210	Senior professionnel	3.1 - 170	5
directeur	3.3 - 270	principal	3.2 - 210	7

Est-ce que la rétrogradation de la classification Syntec d'un salarié est soumise à la même procédure disciplinaire que le licenciement ?

Oui. (Voir L. 122-41 du Code du travail)

Quel est l'avis des salariés qui ont déjà basculé sur ce modèle? 68 % de mécontents



Est-ce que la mise en place des jobs titles aura un impact sur mon contrat de travail ?

oui, un avenant devra être proposé à tous les salariés.

Suis-je obligé de signer cet avenant ?

Voir avec votre avocat ou votre syndicat préféré.

Ce changement aura-t-il un impact sur mon salaire ?

Oui, pour ceux qui seront rétrogradés à la position Syntec inférieure, car ils ne bénéficieront plus du bon minimum conventionnel.

Ce changement aura-t-il un impact sur ma carrière ?

Oui, car à chaque position Syntec correspond une description de poste conventionnelle, qui sera différente du job title attribué, voire imposé par CSC.

Quand ce projet va-t-il être déployé ?

Comme toutes les lois scélérates, pendant que vous serez en vacances !!!

Est-il vrai que les syndicats bloquent ce projet ?

Vos représentants FO font tout pour défendre vos droits et vos intérêts, comme ils l'ont toujours fait et continueront de le faire par leurs actions. La direction, elle, fait courir le bruit que les syndicats bloquent des négociations favorables aux salariés... Ceci est totalement faux. **Nous agissons uniquement pour l'intérêt de tous les salariés.**

Conclusion

FO s'interroge sur les conséquences en termes d'évolution salariale et d'évolution professionnelle que ce projet fait courir aux salariés (carrière, salaires ,risques psychosociaux). S'il n'est pas déployé de manière juste, humaine, équitable et surtout éthique, ce projet sera désastreux pour les salariés.

**Mobilisons-nous !
Réagissons,
avant qu'il ne soit trop tard !!!**